



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

porcs

Question écrite n° 46964

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la crise que traverse la filière porcine depuis 2007. En 2007, les éleveurs subissaient une perte à la production à hauteur de 12 euros environs par porc. En 2008, avec un coût moyen de production de 1,358 euro et un prix moyen payé au producteur de 1,399 euro par kilogramme de porc, la perte représentait 13 euros par porc. Pour un élevage moyen naisseur-engraisseur de 200 truies, la perte cumulée représente, pour ces deux années, 130 000 euros. La filière porcine française apporte des garanties en termes de qualité sanitaire et représente un débouché pour les céréales, principal aliment pour l'élevage des porcs. Mis à part la grande distribution, c'est l'ensemble de la chaîne qui semble atteinte par cette crise. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures que le Gouvernement entend prendre, afin d'améliorer la trésorerie des exploitations porcines, la compétitivité des élevages et pour permettre une répartition équitable de la valeur ajoutée au sein de la filière.

Texte de la réponse

Les éleveurs de porcs rencontrent actuellement des difficultés en raison, notamment, de la baisse importante des prix lors du dernier trimestre 2008, alors que les exploitants n'ont pu reconstituer leur trésorerie, fragilisée par la crise en 2007. À plusieurs reprises, le ministre de l'agriculture et de la pêche a demandé à la Commission européenne de mettre en oeuvre les mécanismes de gestion prévus par l'Organisation commune de marché (OCM) pour dégager le marché communautaire de la viande porcine, à l'instar de ce que les autorités françaises avaient obtenu en 2007. La Commission depuis le début de l'année 2009 refuse la mise en oeuvre de telles mesures de gestion du marché, arguant la baisse importante de la production porcine dans l'Union en 2008 et celle prévue pour 2009, ainsi que de la diminution régulière du prix de l'aliment et du transport. Néanmoins, le ministère de l'agriculture et de la pêche poursuivra ses efforts dans les semaines qui viennent pour obtenir une décision favorable de la Commission. Sans attendre cette décision et face à la poursuite de la dégradation des trésoreries, le ministre de l'agriculture et de la pêche a décidé, le 6 avril dernier, un plan de soutien proposant plusieurs mesures répondant aux différentes situations : 1 million d'euros sera consacré à l'allègement de l'annuité 2009 des intérêts des emprunts des éleveurs à court, moyen et long terme ; 3 millions d'euros permettront en concertation avec les Banques de mobiliser à un taux bonifié, 30 millions de prêts de consolidations et de trésorerie ; 2 millions d'euros seront disponibles auprès de FranceAgriMer pour apporter un soutien aux entreprises présentant des pertes de chiffre d'affaires. Ces mesures viennent compléter le dispositif que le ministre de l'agriculture et de la pêche avait mis en place en novembre 2008, lors de la conférence sur la situation économique de l'agriculture et auquel les éleveurs porcins étaient éligibles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46964

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2009, page 3696

Réponse publiée le : 26 mai 2009, page 5125